



Nombre de Conseillers en exercice : **33**

SÉANCE DU MARDI 17 JUIN 2025

Nombre de conseillers présents : **24**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 17 juin à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 11 juin 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **5**

Nombre de conseillers absents : **4**

Étaient présents :

OBJET :
Créations et suppressions des emplois

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNÉ, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ;
Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Sylvain HERMAN à Pierre CONTIE ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Pepa CAENEN ;
Yoann BENTJAC ;

Secrétaire de séance :

Bernard DUNIAT

CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DES EMPLOIS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'art. 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter ;
- **Considérant** que l'instruction budgétaire et comptable – M57 – oblige à inscrire au budget l'ensemble des postes à pourvoir ;
- **Considérant** que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales des postes seront prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2025 ;
- **Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires aux fonctionnements des services ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des différents mouvements et d'adapter les emplois budgétés aux emplois pourvus, afin d'avoir une meilleure lisibilité et cohérence du tableau des effectifs ;

Les modifications du tableau des emplois portent sur :

- La création des emplois permanents suivant à effet du 1^{er} juillet 2025 :
 - 1 emploi dans le cadre d'emplois des Ingénieurs ou des techniciens territoriaux à temps complet ;
 - 2 emplois dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine à temps complet ;
 - 1 emploi dans le cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique à temps incomplet 10/20èmes en tant que professeur de trompette ;
 - 1 emploi dans le cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique à temps incomplet 7/20èmes en tant que professeur de saxophone ;
- La suppression de l'emploi permanent suivant à effet du 1^{er} juillet 2025 :
 - 1 emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe en tant que chargé de mission réceptions / communications à temps non complet (0.80)
- La création des emplois non permanents suivants à effet du 1^{er} juillet 2025 :
 - 13 emplois pour la gestion du Musée en période de haute saison touristique ;
 - 3 emplois pour la gestion du site d'ILOA ;
 - 3 emplois pour l'ouverture à la baignade du plan d'eau d'Iloa ;
 - 1 emploi de renfort pour le service eau et assainissement ;
 - 1 emploi de renfort pour le service voirie ;
 - 4 emplois de renfort dans les écoles (fonction d'ATSEM) ;

Le projet porte donc sur 30 créations de postes et 1 suppression de poste ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** les modifications du tableau des emplois telles que définies ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Bernard DUNIAT

